

Question orale du Groupe centristes et démocrates pour Lyon – UDI sur la moralisation de la vie politique

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, depuis des années, et encore tout récemment, divers scandales émaillent régulièrement la vie politique, ruinant peu à peu la confiance que les citoyens peuvent placer dans leurs élus.

Afin de faire évoluer les pratiques, nous avons modestement déposé un vœu visant à prévenir les conflits d'intérêts au niveau du Conseil municipal de Lyon et garantir ainsi une totale liberté de jugement et donc de vote ; vœu présenté une première fois le 8 septembre 2011, puis à nouveau le 16 janvier 2012.

Au regard de l'importance de l'information des citoyens non seulement des convictions politiques qui guident les élus, mais aussi des risques de conflits d'intérêts liés aux diverses activités de ces mêmes élus, nous avons soumis le vœu que soit mise en place au sein de notre commune, une déclaration d'intérêts pour l'ensemble des Conseillers municipaux ainsi que pour les élus d'arrondissement et que ces déclarations surtout, soient rendues publiques sur le site internet de la Ville de Lyon.

Cette démarche s'inscrivait dans une réflexion citoyenne et non partisane, car les scandales révélant les mensonges, fraudes et corruptions diverses de certains élus ne sont pas l'apanage d'un parti, mais révèlent une défaillance personnelle souvent rendue possible par les failles de notre système démocratique.

Alors plutôt que de s'indigner de notre démarche qui ne visait nullement à stigmatiser les élus que nous sommes également, nous souhaiterions une adhésion franche et sincère à une démarche d'assainissement de la vie publique.

Malheureusement, l'amendement que vous avez fait voter a oté tout intérêt à notre vœu initial puisque loin d'être publique, cette déclaration, certes, volontaire, doit désormais, être remise à un huissier et être enfermée dans un coffre. Inaccessible au citoyen et donc totalement inutile, cette déclaration génère en outre un coût pour notre collectivité puisque cette dernière assume désormais des honoraires d'huissier qui n'existeraient pas avec une simple mise en ligne sur le site de notre Ville.

De ce fait, l'objectif de transparence et d'information n'existe plus. Une telle opacité n'est pas saine dans une période de défiance des citoyens à l'encontre de leurs élus. Le Président de la République vient d'ailleurs de reprendre parmi ces trois récentes propositions celle que nous formulions au sein de ce même conseil voilà plus de 18 mois.

Par conséquent, acceptez-vous, Monsieur le Maire, de faire voter le vœu initial qui vous avait été soumis à cette assemblée et de lui rendre toute son efficacité ainsi que sa gratuité pour nos contribuables ?

Monsieur le Maire, je le rappelle encore, l'objectif n'est pas de stigmatiser nos élus, mais de répondre aux attentes légitimes des citoyens que nous sommes également.

Etre élu n'est pas une faveur ou un droit, c'est un devoir et une charge qui nous incombe certes, mais dont nous sommes également comptables.

Sans aller aussi loin que ce que le Gouvernement impose à ses ministres avec une déclaration du patrimoine, commençons simplement par publier et rendre publique cette déclaration déjà prête.

Pour notre part, nous n'avions pas attendu et nos déclarations sont consultables sur notre site internet depuis le 2 avril 2012.

J'invite tous mes collègues élus qui adhèrent à cette démarche, et qui semblent nombreux même au sein de la majorité si j'en crois ce que j'ai pu lire dernièrement sur les réseaux sociaux, à s'associer à cette demande et à en faire autant sur leur site ou leur blog.

J'espère donc, Monsieur le Maire, que vous accepterez de faire voter à nouveau, notre vœu sans amendement et sans agressivité aucune. Nous vous le demandons. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Madame Bouzerda. Vous remarquerez que depuis 13 ans que j'exerce des responsabilités dans cette ville et dans cette agglomération, il y a eu assez peu de problèmes. Personne n'a pu parler ou relever des dossiers qui auraient pu être traités dans une série de conflits d'intérêts.

1°/- Je rappelle qu'il y a eu des rapports très récents sur toutes les institutions de la Chambre Régionale des Comptes et que chaque fois, cette dernière a donné quitus de la rectitude de gestion de cette collectivité, ce qui n'était pas le cas, bien évidemment, pour bien des collectivités à travers la France.

2°/- Je rappelle que l'ensemble de l'exécutif et des adjoints est tenu par la loi de déposer une déclaration de patrimoine et que cela a été fait depuis longtemps.

3°/- Que nous avons dit à l'ensemble de nos collègues qu'il convenait de faire une déclaration les engageant, car déposée sous huissier, d'autant plus que si effectivement un jour vous publiez sur le réseau social, il y a quelqu'un qui le jour venu dira « voilà ce que vous avez déclaré, est-ce encore en conformité ou non ? ».

Je conseille vivement à tous nos Collègues de remplir ces documents, de les envoyer et que chacun soit, aujourd'hui, totalement en conformité.

Pour ce qui me concerne et de manière personnelle, j'invite tous les journalistes à visiter mon appartement, à vérifier la liste de mon patrimoine et on verra qu'en l'espace de 30 ans, la vie politique ne m'a pas totalement enrichi et qu'en tout cas, c'est dans des conditions relativement semblables à beaucoup de celles de nos concitoyens que je peux vivre en étant Maire de Lyon et Président de la Communauté urbaine.

Merci chers Collègues, si tout le monde avait une telle éthique, nous n'en serions évidemment pas là !

(La séance est levée à 18 h 45.)